



ÉDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET RECHERCHE

Rectorat

31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Téléphone

04 67 91 47 00

www.ac-montpellier.fr

Direction des Ressources
Humaines

Division des personnels
enseignants

Affaire suivie par
Laurent POLGE

Courriel

laurent.polge@
ac-montpellier.fr

Téléphone

04 67 91 47 24

Fax

04 67 60 69 27

Montpellier, le 19 mars 2010

Le Recteur de l'Académie de Montpellier
Chancelier des universités

à

Messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs des services départementaux de
l'Education Nationale

Mesdames et messieurs les inspecteurs
pédagogiques régionaux – inspecteurs d'académie
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale – enseignement technologique
Mesdames et messieurs les chefs des
établissements du second degré

Objet : mouvement intra-académique 2010 des personnels d'éducation et d'enseignement du second degré – agrégés, certifiés et CPE. Affectations particulières en internat d'excellence.

Référence : - circulaire n° 2009-073 du 28 mai 2009

P.J. : Profil des postes à pourvoir
Fiches de candidature individuelle

Dans le cadre de la deuxième étape de la dynamique espoir banlieues, douze nouveaux internats d'excellence seront créés à la rentrée 2010. Ces établissements ont vocation à accueillir des élèves qui ne disposent pas de conditions matérielles favorables leur permettant d'exprimer tout leur potentiel, notamment ceux issus des zones d'éducation prioritaires et des quartiers de la politique de la ville.

L'académie de Montpellier a été retenue pour ouvrir l'un de ces établissements en septembre prochain, sur le site de l'EMSAM, 4 rue du 81^{ème} régiment d'infanterie 34000 MONTPELLIER.

Compte tenu des spécificités de cet établissement, de son projet et des élèves qu'il accueillera, j'ai décidé de mettre en place un recrutement particulier pour les personnels enseignants et d'éducation qui y seront affectés.

Cette procédure diffère du mouvement spécifique – SPEA – organisé dans le cadre du mouvement intra-académique et qui concerne les postes requérant des compétences particulières – postes en STS, en sections européennes, en SEGPA...

Elle est également distincte du mouvement organisé pour pourvoir les postes vacants relevant de l'éducation prioritaire – cf circulaire académique du 12 mars 2010

Comme chaque année, la circulaire académique du mouvement 2010, à paraître fin mars, après consultation des instances paritaires, fixera ses modalités propres d'organisation.

NATURE DES POSTES A POURVOIR

Le recrutement est ouvert dans les fonctions et disciplines suivantes (le nombre de postes à pourvoir est indiqué entre parenthèses) :

Lettres modernes (2)
Lettres classiques (1)
Mathématiques (2)
Anglais (1)
Allemand (1)
Espagnol (1)
Histoire géographie (1)
Sciences de la vie et de la terre (1)
Physique chimie (1)
Education physique et sportive (1)
Documentaliste (1)
Conseiller principal d'éducation (2)

Il est précisé que, pour la rentrée 2010, certains postes, implantés dans l'établissement, auront un complément de service dans un autre établissement.

PROCEDURE ET CALENDRIER

Un appel à candidature préalable au mouvement général est lancé : c'est l'objet de la présente note. Il s'adresse à l'ensemble des personnels d'éducation et d'enseignement en poste dans l'académie, à la rentrée 2010 : entrants au mouvement inter-académique et personnels déjà titulaires de l'académie de Montpellier.

Les personnels intéressés constitueront un dossier à partir de la fiche de candidature ci-jointe « postes d'éducation ou d'enseignement en internat d'excellence », qu'ils compléteront par une lettre de motivation et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation de leur projet professionnel.

L'attention des candidats est attirée sur la fiche-profil des postes offerts à ce mouvement particulier.

Les candidatures seront ensuite examinées conjointement par le proviseur de l'internat d'excellence et par les corps d'inspection concernés. Les candidats pourront être convoqués, pour un entretien, par le comité d'évaluation des candidatures, placé sous la responsabilité du proviseur de l'internat. A l'issue de cette procédure, les candidats correspondant le mieux au profil attendu me seront proposés.

AFFECTATION

Le candidat retenu sera directement affecté sur le poste à pourvoir, à titre définitif, avant les opérations du mouvement intra-académique. Il libèrera ainsi le poste qu'il occupe actuellement, qui sera ensuite offert au mouvement général.

La demande d'affectation sur l'internat d'excellence revêtant un caractère particulier et prioritaire, le candidat nommé verra ses autres vœux annulés – mouvement spécifique ou intra-académique général.

En revanche, les éventuelles candidatures à une affectation en réseau de réussite scolaire ou ambition réussite seront examinées parallèlement : les candidats sont susceptibles d'être retenus pour l'un ou l'autre des dispositifs, mais ils ne pourront pas hiérarchiser ces deux candidatures.

Calendrier des opérations :

19 mars : circulaire – appel à candidatures – publication des fiches de postes vacants

9 avril : retour des fiches de candidatures :

**Rectorat de Montpellier
DPE
à l'attention de Laurent POLGE
31, rue de l'Université
34064 MONTPELLIER CEDEX 2**

laurent.polge@ac-montpellier.fr

Fin avril : déroulement des entretiens des candidats convoqués

Mi-mai : nomination des candidats retenus.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion aux personnels de votre établissement, garante de la meilleure publicité et de la réussite de cette opération, dont l'importance ne vous aura pas échappé.

Je vous en remercie vivement par avance.

Signé Christian PHILIP